

De : Lyne Gaudreau <dg@racine.ca>

Envoyé : 5 avril 2023 08:50

À : St-Gelais, Annie <Annie.St-Gelais@bape.gouv.qc.ca>

Objet : RE: BAPE - Projet de modification de la limite du parc national du Mont-Orford – 2e série
- DQ17

Bonjour madame St-Gelais,

Voici la réponse à la question qui m'a été posée.

1. *Veuillez préciser la superficie et le pourcentage d'aires protégées, actuelles et avec l'agrandissement projeté du parc national du Mont-Orford, sur le territoire de votre municipalité.*

Réponse :

Selon le [Registre des aires protégées au Québec](#), données téléchargées via la plateforme [Territoires](#), version du 18 janvier 2023. Les aires protégées sur le territoire de la municipalité de Racine sont :

- Réserve naturelle du Lac-Brais, Désignation : Réserve naturelle reconnue, Responsable : Société de conservation du corridor naturel de la rivière au Saumon, superficie : 101,8ha, durée : perpétuelle
- Réserve naturelle du Ruisseau-Gulf, Désignation : Réserve naturelle reconnue, Responsable : Société de conservation du corridor naturel de la rivière au Saumon, superficie : 27,8ha, durée : perpétuelle

Selon le [Répertoire des sites de conservation volontaire du Québec](#), il y a également dans la municipalité de Racine :

- Site naturel protégé par la conservation volontaire du lac Brompton, propriétaire : Organisme de conservation : Corridor Appalachien, superficie : 20,36 ha

Selon le [répertoire des municipalités du Québec](#), Racine a une superficie totale de 10 741 ha totale (ou 10 470 ha terrestre)

Avant l'agrandissement du PNMO, on retrouve 129,6 ha de terrain protégé via le registre des aires protégées et 20,36 ha en conservation volontaire, pour un total de **149,96 ha**, pour un pourcentage de : **1,39%** de la superficie totale de la municipalité de Racine (ou 1,43% terrestre)

Selon les données géomatiques (shapefiles) transmises par le MFFP en 2019 à la MRC du Val-Saint-François. Le projet d'agrandissement du PNMO (voir [carte](#)) couvrirait dans la municipalité de Racine : 2 466,65ha

Après l'agrandissement du PNMO, on retrouverait dans la municipalité de Racine **2616,61 ha** en Parc National et/ou aires protégées et/ou conservation volontaire, pour un pourcentage de : **24,36%** de la superficie totale de la municipalité de Racine (ou 24,99% terrestre)

À titre de complément d'information :

Selon les données géomatiques (shapefiles) transmises par le MFFP en 2019 à la MRC du Val-Saint-François. Le MFFP prévoit également faire une réserve de biodiversité, ce territoire couvrirait dans la municipalité de Racine : 463,27 ha

Après l'agrandissement du PNMO et la réserve de biodiversité, on retrouvera dans la municipalité de Racine **3 079,88 ha** en Parc National et/ou réserve de biodiversité et/ou aires protégées et/ou conservation volontaire, pour un total en pourcentage de : **28,67%** de la superficie totale de la municipalité de Racine (ou 29,41% terrestre)

Espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez agréer, mes salutations les plus distinguées.



Lyne Gaudreau

Directrice Générale | Greffière- trésorière | 450 532-2876, poste 101

Municipalité de Racine

145, route 222, Racine (Québec) J0E 1H0 | www.municipalite.racine.qc.ca